

Présentation de la démarche de co-construction de Mine Canadian Malartic Phase 1 - Rencontres ciblées - Conseil municipal de Rivière-Héva

30 juin 2015, 740, route St-Paul Nord, Rivière-Héva

Compte rendu

Rédigé par Josie Mongrain

Membres de l'équipe de Mine Canadian Malartic

M. Serge Blais, Directeur général

M. Christian Roy, Directeur de projet - Extension de Canadian Malartic et déviation de la 117

M. Pascal Lavoie, Directeur environnement et Directeur développement durable pour le Partenariat Canadian Malartic

Mme Mélissa Desrochers, Coordonnatrice aux communications et relations communautaires

Mme Amélie Foucault, Conseillère aux relations communautaires

Mme Josie Mongrain, Conseillère aux relations communautaires

Représentant du Conseil municipal de Rivière-Héva

M. Réjean Guay, Maire

M. Yvon Charrette, Conseiller

M. Jean-Guy Lapierre, Conseiller

M. Charles Desrochers, Conseiller

M. John Chomyshyn, Conseiller

M. Jacques Saucier, Conseiller

Mme Cindy Paquin, Secrétaire-trésorière adjointe

Note : Dans le présent compte rendu, le masculin est utilisé et inclut le féminin.

1. Ouverture et introduction

M. Blais remercie le Conseil municipal de Rivière-Héva d'accueillir l'équipe de Mine Canadian Malartic (MCM). Il fait un survol de son expérience professionnelle et profite de l'occasion pour inviter les membres du Conseil à venir visiter le site de la mine. Il présente ensuite l'équipe qui l'accompagne. Il mentionne la présence d'une équipe d'amélioration continue au sein de MCM qui travaille afin de trouver des solutions pour améliorer la situation. M. Blais souligne ensuite avoir entendu les grands enjeux lors des rencontres menées jusqu'à maintenant dans le cadre de la démarche. Il souligne que l'équipe de la mine était en mode écoute lors de ces rencontres. M. Blais explique que comme pour toutes les rencontres, des notes seront prises dans le but de rédiger un compte rendu non nominatif, qui sera ensuite disponible sur le site Internet de l'entreprise, d'ici la fin du mois de juillet. M. Blais explique qu'il existe une différence entre coexister et cohabiter. C'est la cohabitation avec les citoyens subissant des impacts qui est recherchée par MCM, qu'ils soient de Malartic ou de Rivière-Héva.

M. Blais mentionne que tout n'est pas parfait et que MCM souhaite travailler de façon responsable. Il faut que les «bottines» suivent les «babines». Il souligne que, ce que la mine cherche à faire avec la démarche de co-construction, est de trouver des solutions afin d'annuler, d'atténuer ou de compenser les impacts générés. La présente rencontre vise donc à entendre le Conseil afin de définir de quelle façon MCM peut bonifier la démarche. M. Blais termine en rappelant que la mine peut générer des nuisances malgré le respect des normes et souligne la confiance qu'il a en son équipe.

2. Présentation de la démarche de co-construction

Mme Mélissa Desrochers présente la démarche de participation publique proposée par MCM. Elle souligne, d'entrée de jeu, que la démarche vise à mettre en place des solutions face aux impacts générés par la mine. Dans un premier temps, la philosophie qui sous-tend la démarche de co-construction est expliquée. Cette philosophie se traduit par l'intention de :

- Mettre en place des mécanismes d'échanges avec la communauté, qui soient simples, harmonieux, constructifs et durables;
- Établir un dialogue ouvert et de cohabitation harmonieuse;
- Prendre en compte les préoccupations, les attentes et les propositions issues de la démarche;
- Cheminer ensemble vers une cohabitation harmonieuse.

Par la suite, les valeurs sur lesquelles s'appuie la démarche de l'entreprise sont présentées. Celles-ci regroupent le respect, l'écoute, l'intégrité et l'équité. La présentation se poursuit avec les engagements auxquels souscrit Mine Canadian Malartic : leadership, transparence (comptes rendus publiés prochainement sur le site Internet de l'entreprise), accessibilité (ouverture prochaine d'un bureau de relations communautaires à Malartic), inclusion, reconnaissance et imputabilité.

Mme Desrochers explique ensuite le concept de co-construction, lequel réfère à une méthode de travail de groupes, axée sur la recherche de solutions. Cette approche s'appuie sur l'intelligence collective et la créativité. Ensuite, les conditions de réussites de la démarche sont présentées :

- Ouverture et adhésion des parties prenantes à la démarche;
- Création d'un climat constructif et de collaboration;
- Implantation d'un équilibre des représentants et des intérêts;
- Créativité dans l'élaboration de solutions;
- Échanges respectueux;
- Recherche de bien-être collectif.

La présentation se poursuit avec l'explication des différentes étapes de la démarche de co-construction, qui se décline en cinq phases :

1. Appropriation sociale et adhésion à la démarche;
2. Ateliers de co-construction sur les impacts et nuisances actuels et appréhendés (axés sur la recherche de solutions);
3. Validation et rétroaction sur les résultats;
4. Concertation sur les pistes de solutions à mettre en œuvre;
5. Bilan public et continuité.

Mme Desrochers souligne que la démarche est évolutive et que des éléments pourraient donc s'ajouter. Les cinq phases sont ensuite détaillées et expliquées. MCM est actuellement dans la phase 1, qui vise à bonifier la proposition de démarche et à échanger sur les enjeux à traiter. Il est mentionné que dans le cadre des ateliers de co-construction, prévus à la phase 2, les principaux enjeux à traiter et identifiés à ce jour sont : les poussières, les vibrations et l'intégrité des structures, le bruit, le bon voisinage et les mécanismes de compensations, l'après-mine et la santé physique et psychosociale. Mme Desrochers précise que d'autres sujets pourraient émaner des rencontres de la phase 1.

Elle explique que la phase 3 consiste à présenter le bilan de la phase 2 et à former des groupes de travail qui auront à se pencher sur les différentes solutions proposées. Dans la phase 4, les groupes de

travail seront en action pour analyser les solutions et les prioriser. À la phase 5, il y aura un partage des résultats de la phase 4 et la création de chantiers pour la mise en œuvre des solutions. Des exemples de chantier sont ensuite donnés, comme la cohabitation harmonieuse, le suivi et la conformité des opérations, le projet d'extension et l'après-mine.

Mme Desrochers mentionne que MCM s'engage à fournir l'information (fiches, vidéos, etc.) avant la tenue des ateliers afin que les participants aient les outils en main pour travailler de façon efficace.

L'échéancier prévu pour la démarche est présenté :

- Phase 1 : Printemps 2015
- Phase 2 : Septembre 2015
- Phase 3 : Automne 2015
- Phase 4 : Hiver 2016
- Phase 5 : Hiver/printemps 2016

Il est précisé que dans le cadre de la phase 1, d'autres rencontres ont eu lieu. Le Comité de suivi Canadian Malartic, la Ville de Malartic, le Comité des citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic, ont été rencontrés. La démarche a aussi été présentée à la MRC de la Vallée-de-l'Or et des rencontres avec des citoyens et des organismes de Malartic ont eu lieu les 17 et 18 juin. Des groupes d'intérêts régionaux et nationaux, la Direction de la santé publique et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont également été rencontrés.

Les principales propositions formulées par les intervenants rencontrés à ce jour consistent à ajouter des thèmes à traiter lors des ateliers, dont la santé physique, la valeur immobilière et la sécurité routière.

Mme Desrochers mentionne qu'il a été suggéré de rencontrer les citoyens de Malartic avant de rencontrer les groupes d'intérêts nationaux. La nécessité que les solutions retenues soient équitables et répondent aux attentes des citoyens vivant des impacts, la prise en compte de la démarche Horizon 2030 et les considérations des problèmes à court terme sont des éléments qui sont ressortis des rencontres tenues à ce jour.

3. Période d'échanges sur la démarche

Intervention 1.

Un intervenant demande si MCM a rencontré ses employés? Ces gens ont souvent de bonnes idées, ils sont directement sur place. Parfois, ils sont réticents à parler, ils se sentent en conflit.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM répond que cela sera fait cet été. Des conflits d'horaire avec d'autres présentations ont été vécus à l'interne. Ils seront rencontrés et écoutés.

Intervention 2.

Un intervenant mentionne qu'au niveau de la sécurité et de la circulation, il y a environ deux semaines, un camion est sorti de la mine et n'a pas fait son arrêt. Il a dû le dépasser par la gauche pour éviter un accident. Ce genre de situation arrive fréquemment.

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM mentionne que l'équipe produira des fiches d'information expliquant les problèmes et les solutions mises en place jusqu'à maintenant. Ensuite, un appel à solutions sera fait au cours duquel les sujets seront traités en atelier pour trouver des solutions.

Intervention 3.

Un intervenant mentionne qu'il a assisté à l'une des premières présentations et qu'il constate qu'il y a des ajouts.

Intervention 4.

Un intervenant demande comment MCM fera-t-elle pour assurer la représentativité dans le cadre de ses ateliers de travail?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM répond que ce sera aux participants de déléguer les gens qui feront partie des groupes de travail. Cet été, l'équipe travaille à définir les modes de fonctionnement pour que ce soit équitable.

Intervention 5.

Un intervenant demande si MCM sera davantage sensible aux citoyens vivant près de la fosse?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM répond que l'entreprise veut éviter de diluer un quartier au détriment des autres. Le désir est de bien faire les choses.

Intervention 6.

Un intervenant souligne que lorsque MCM procède à des sautages, elle attend que le vent souffle vers le sud, donc vers le lac Piché. Il demande si MCM fait des analyses d'eau sur le lac Piché?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM répond qu'il n'y a pas d'équipement de mesure vers le sud. Par le passé, il y a eu des prises de données spontanées faites au sud qui ont démontré qu'il n'y avait pas d'impact. Il n'y a donc pas d'échantillonnage en continu. Par contre, les données de ce qui se dirige vers le nord sont colligées, soit vers la ville.

Intervention 7.

Un intervenant demande si concernant la halte à stérile, MCM ne craigne que la terre relève en dessous et autour?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM confirme que le tout est surveillé. Après chaque couche déposée vers l'est, l'équipe attend six mois, le temps que le sol se remplace. Plus les travaux se dirigent vers le nord, plus le sol est instable. Il faudra donc faire des digues. Il faut y aller tranquillement, sinon le tout risque de devenir comme une vague de boue. Le processus est suivi de très près.

Intervention 8.

Un intervenant demande avec le projet d'extension, les dépôts de « slam » seront à quelle distance du rang des Merles?

Réponse de Mine Canadian Malartic

Un intervenant de MCM répond que les travaux ne s'approcheront pas de ce secteur au sud, les cellules prévues vont vers l'est.

4. Mot de clôture de M. Serge Blais

M. Blais conclut en réitérant l'invitation faite au Conseil concernant la visite du site de la mine. Il souligne que MCM désire prendre ses responsabilités et il remercie les gens présents pour leur accueil.

Fin de la rencontre

Josie Mongrain, rapporteuse